

N° de dossier 500-06-000302-055		Cour <input type="checkbox"/> du Québec <input checked="" type="checkbox"/> supérieure	
Nom du juge L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte <input checked="" type="checkbox"/> contestée	
Chambre <input checked="" type="checkbox"/> RECOURS COLLECTIF <input type="checkbox"/> FAMILIALE	Salle n° 12.23	Date Le 16 avril 2009	

PARTIE DEMANDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

WILHELM B. PELLEMANS	Me Jacques Larochelle (A)
ET	Me Serge Létourneau (A)
MICHEL VÉZINA	Me Jean-Philippe Lemieux (A)
	Me Suzanne Gagné (P)
	LÉTOURNEAU & GAGNÉ S.E.N.C.R.L.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

VINCENT LACROIX	Se représente seul (A)
PLACEMENTS NORBOURG INC.	Non représentée

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.,	Me Denis St-Onge (A)
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.,	Me Patrice Benoît (A)
ASCENCIA CAPITAL INC. ET	Me Marie-Hélène Provencher (A)
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

SERGE N. BEUGRÉ	Se représente seul (A)

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

FÉLICIEN SOUKA	Me Louise Desautels (P)
----------------	-------------------------

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

DAVID SIMONEAU	Me Sarto Brisebois (A)
	PROCUREUR DU SYNDIC À LA FAILLITE
	Me Andrée Marier (A)
	GUTTMAN MARIER

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

BEAULIEU DESCHAMBAULT, S.E.N.C.R.L.	Me Jo-Anne Demers (P)
RÉMI DESCHAMBAULT	Me Michèle Bédard (A)
	Me Mélissa Talbot (A)
	Me Carole Samuel (P)
	NICHOLL PASKELL-MEDE

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

THE NORTHERN TRUST COMPANY CANADA	Me Silvana Conte (A)
	Me Carine Bouzaglou (A)
	OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS	Me Gary D.D. Morrison (P)
	Me Bernard Jolin (P)
	Me Jean-François Bienjonetti (A)
	Me Mario Welsh (A)
	Me Benoît Bourgon (A)
	Me Réna Kermasha (A)
	Me Sébastien Caron (A)
	HEENAN BLAIKIE, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
	Me Nathaly Marcoux, Contentieux de l'AMF (A)

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Me Hélène Lefebvre (P)
	Me Michel G. Sylvestre (P)
	Me Claudia Déry (P)
	OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE

PRÉSENTE

ABSENTE

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA représentée par	Me Robert J. Torralbo (P)
SERVICES BLAKES QUÉBEC INC.	Me Sébastien Guy (P)
	BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE

PRÉSENTE

ABSENTE

PIERRE LAPORTE, C.A., ès qualité de liquidateur des	Me Isabelle Desharnais (A)
fonds Norbourg et Évolution, a/s de Société Ernst &	Me Marc Duchesne (A)
Young	Me Simon-Luc Dallaire (A)
	BORDEN LADNER GERVAIS, s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE

PRÉSENTE

ABSENTE

GILLES ROBILLARD, ès qualité de syndic à l'actif des	Me Denis St-Onge (A)
Sociétés défenderesses faillies, a/s de RSM	Me Patrice Benoît (A)
RICHTER	Me Marie-Hélène Provencher (A)
	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.

Conférence de gestion par voie de conférence téléphonique

Le 16 avril 2009

Début de la conférence téléphonique de gestion

Identification des procureurs

La conférence de gestion a été demandée par certains des avocats afin de déterminer l'échéance pour la remise des engagements de la part de l'AMF et de KPMG ainsi que pour fixer des dates d'interrogatoires de quatre représentants de l'AMF.

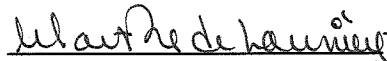
Il est convenu que :

- 1) Me Jolin communiquera aujourd'hui même aux autres avocats les engagements souscrits au cours des divers interrogatoires des représentants de l'AMF. Il manque encore certains engagements et Me Jolin les précisera dans sa lettre de transmission des engagements et indiquera à quelle date ils pourront être communiqués;
- 2) Me Lefebvre transmettra les engagements souscrits au cours des interrogatoires des représentants de KPMG **au plus tard le 17 avril à midi**;
- 3) **avant le 17 avril à midi**, Me Jolin communiquera aux autres avocats la disponibilité des quatre représentants de l'AMF pour un interrogatoire le **22 ou le 24 avril 2009**;
- 4) **avant le 17 avril à midi**, Me Jolin informera Me Gagné de la date à laquelle les affidavits de Messieurs St-Gelais, Klein et Gagnier pourront être communiqués;
- 5) Me Gagné obtiendra de Me Lauzon une copie de l'Entente d'immunité souscrite avec M. Asselin.

Si quelque problème se pose à l'égard de l'un ou de l'autre des items qui précèdent, les avocats communiqueront avec la soussignée afin qu'une conférence téléphonique de gestion soit fixée au **17 avril à 17 h**.

9 h 03

Fin de la conférence de gestion



Marthe de Launière, g.a.c.s.